

Campagne de vaccination : le Département au rendez-vous

Alors que le confinement entrera en vigueur ce soir en Seine-Maritime, Bertrand Bellanger, président du Département, a tenu à se rendre ce vendredi après-midi à Saint-Valery-en-Caux pour saluer les agents de la collectivité engagés dans la campagne de vaccination au sein des résidences autonomie.

Dès le 18 janvier dernier, le Département de la Seine-Maritime a proposé ses ressources pour contribuer à la vaccination des résidents des résidences autonomie. En qualité d'autorité de tutelle des résidences autonomie, la collectivité a ainsi pris l'attache de l'Agence régionale de santé Normandie pour qu'en Seine-Maritime la vaccination soit organisée in situ, au sein même des établissements, évitant de par là-même aux résidents à avoir à se déplacer.

Compte-tenu du nombre important de résidences en Seine-Maritime (103) et de la tension dans l'approvisionnement, des critères objectifs ont été posés pour fixer le calendrier de passage des équipes mobiles, composées de personnels médicaux du Département. Ces critères sont le taux d'incidence sur le territoire de la résidence, la capacité des structures et l'éloignement géographique des centres de vaccination, en fonction des quantums alloués chaque semaine par l'ARS.

Ainsi, depuis le 16 février dernier, médecins, infirmiers et personnels administratifs du Département sont chaque jour sur le terrain pour procéder à la vaccination de nos aînés. **À la fin de cette semaine, le 19 mars, 1 118 personnes auront été vaccinées dans 40 des 103 résidences autonomies de la Seine-Maritime.**

Aujourd'hui, l'accroissement de l'approvisionnement des doses nous permet de doubler le nombre de résidences où l'équipe mobile départementale intervient chaque semaine pour les premières et secondes injections.